



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS ET DE L'IIF

REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE

Vendredi 17 juin 2011, le Club de Paris et l'Institute of International Finance ont conjointement organisé pour la onzième année consécutive la rencontre annuelle entre les créanciers du Club de Paris, des représentants de créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et des représentants du secteur privé. Des représentants du FMI et de la Banque mondiale ont également assisté à cette réunion.

Comme les années précédentes, des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris ont été invités à cette réunion. Des représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, des Emirats Arabes Unis, de la Pologne, de la République de Corée et de la Roumanie y ont pris part.

Les créanciers ont débattu de plusieurs sujets financiers internationaux d'actualité.

La discussion s'est tout d'abord portée sur les activités de restructuration les plus récentes du Club de Paris, en insistant sur la question de la comparabilité de traitement en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, au Liberia et au Togo. Afin de rétablir la viabilité de la dette, il convient que ces pays, parfois confrontés à l'action de créanciers procéduriers, obtiennent un allègement global de la dette de la part de tous leurs créanciers. Cette réunion fut également l'occasion d'échanges sur la situation actuelle au Soudan dans le cadre du processus de partition, ainsi que sur les prochaines étapes vers le Point d'Achèvement et le rétablissement de l'accès au marché pour la Côte d'Ivoire.

Des questions spécifiques sur la dette dans plusieurs pays dont l'Islande et l'Argentine ont également fait l'objet de discussions.

La discussion a ensuite été suivie par un point sur les conséquences économiques de la transition politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les créanciers ont souligné l'importance de la mobilisation financière internationale, y compris le « partenariat de Deauville », lancé au Sommet du G8 à Deauville, dans le but d'aider les pays arabes dans leur transition vers une société libre et démocratique. Les mesures pour préserver l'accès au marché dans la région ont également été évoquées.

Enfin, les créanciers ont discuté de l'introduction des clauses d'action collective standardisées dans les contrats obligataires souverains européens et ont discuté de leurs principales caractéristiques.